

# Séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2010

---

L'an deux mil dix, le 14 décembre

Le Conseil Municipal de la ville de RENAGE,

Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle du Centre Socioculturel, sous la présidence de Monsieur OLIVIERI, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2010

## PRESENTS :

OLIVIERI Pier Luigi - GIRERD Amélie - CORONINI Bruno - ROYBON Dominique - PELLISSIER Michel - KATCHADOURIAN Pierre - RICHARD Mickaël -- GAUTHIER Nicolas - CUNIBERTO Corinne - SPOSITO Henri - GUAGLIANONE Eric - BERTONA Sylviane - MATTIA Myriam - MENDES TEXEIRA Joachim - PONZONI Pascale - RINDONE Marie-Claude - BEAU Roger.

## ABSENTS :

PERRIOLAT Julie - MANSOURI Sabah - KAYAKUSU Veli

## PROCURATION :

Mme ROUSSET Isabelle donne procuration à ROYBON Dominique

Mr BASSEY Ronald donne procuration à CORONINI Bruno

Mme THEAUDIN Barbara donne procuration à Mme CUNIBERTO Corinne

**Mardi 14 décembre 2010 - A 20 h 00 - Salle du Centre Social**

## Ordre du Jour

Compte rendu du CM du 17 novembre 2010

### I-Finances :

- **Objet :** Décision Modificative du budget communal.
- **Objet :** Décision Modificative du budget gendarmerie.
- **Objet :** Budget - Exercice 2011 : Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011.

### II-Eaux et Assainissement :

- **Objet :** signature d'une convention avec la commune de Beaucroissant relative à la participation financière de Renage pour les travaux rue de la Rua.
- **Objet :** Service Eau & Assainissement - vote des tarifs et taxes 2011.

### III-Ressources Humaines :

- **Objet :** Attribution d'une subvention à la Mutuelle Nationale Territoriale.

## Observation sur le compte rendu du 17 novembre 2010

Aucune observation.

Melle GIRERD est désignée secrétaire de séance.

Melle GIRERD effectue l'appel des membres du Conseil Municipal.

## I-FINANCES :

### DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL

Délib. : 83/2010

Invité par Monsieur le Maire, Mr ROYBON, adjoint aux finances, expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget COMMUNE de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES	CREDITS SUPPL. DEPENSES		CREDITS SUPPL. RECETTES	
	Article	Montant en €	Article	Montant en €
Rémunération	64131	5 000.00		
Autres	64168	5 000.00		
Remboursement sur rémunération			6419	10 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>10 000.00</b>		<b>10 000.00</b>

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits,

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

### DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENDARMERIE

Délib. : 84/2010

Invité par Monsieur le Maire, Mr ROYBON, adjoint aux finances, expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget GENDARMERIE de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES	DIMINUTION CREDITS		AUGMENTATION CREDITS	
	Article	Montant en €	Article	Montant en €
Régularisation tvx en régie	722/042	25 600.00		
Revenus des immeubles			752/75	25 600.00
<b>TOTAL</b>		<b>25 600.00</b>		<b>25 600.00</b>

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

### BUDGET-EXERCICE 2011 : AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Délib. : 85/2010

Invité par Monsieur le Maire, Mr ROYBON informe le Conseil Municipal que dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2011, et en application de l'article L1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement du budget principal hors dette de l'exercice 2010, soit pour le budget principal, la somme de **328 937.5 €**.

Il est précisé à cet égard que le plafond fixé par l'article 1612-1 du CGCT est de 25 % du montant des crédits d'investissement ouverts au budget de l'année précédente, hors dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Par ailleurs et conformément à la loi, les crédits faisant l'objet de la présente délibération seront inscrits au budget primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** le Maire à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement du budget principal hors dette de l'exercice 2010, soit pour le budget principal, la somme de **328 937.5 €**.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide :

- d'appliquer les tarifs susvisés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

## **II-EAUX et ASSAINISSEMENT**

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BEUCROISSANT RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE RENAGE POUR LES TRAVAUX RUE DE LA RUA**

Délib. : 86/2010

Conformément à :

- la délibération n° du 15 décembre 2009
- la délibération n° 32/2010 du 27 avril 2010

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Pierre KATCHADOURIAN adjoint au Maire chargé de l'eau et de l'assainissement expose qu'il y a lieu de se prononcer favorablement à la signature de cette convention permettant d'entériner les modalités d'organisation et de règlement des travaux effectués par la commune de Beucroissant au bénéfice de la commune de Renage dans le cadre de la reprise du réseau d'assainissement et d'eau potable entre le carrefour des trois croix et le bas de la rue de la Rua.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide de :

- Signer cette convention
- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

### **VOTE DES TARIFS ET TAXES 2011**

Délib. : 87/2010

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Pierre KATCHADOURIAN adjoint au service de l'eau, et de l'assainissement propose à l'assemblée de faire évoluer les tarifs de 3 % ainsi que de valider les taxes afférentes.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement s'établissent comme suit pour l'année 2011 :

	<b>Pr/rappel Tarifs 2010</b>	<b>Tarifs 2011</b>
	<b>HT</b>	<b>HT</b>
<b>EAU</b>		
De 0 à 300 m <sup>3</sup>	1.1681	1.2031
De 301 à 500 m <sup>3</sup>	1.3565	1.3975
+ 500 m <sup>3</sup>	3.4667	3.5677
<b>ASSAINISSEMENT</b>		
Le m <sup>3</sup>	0.6597	0.6797
<b>PART FIXE</b>		
Part fixe compteur 15/20 mm	17.9	18.437
Part fixe compteur 60/80 mm	53.8	55.414
Part fixe assainissement	3.24	3.337

Les taxes s'établissent comme suit pour l'année 2011 :

	2010	2011
Taxe / prélèvement	0.07	0.06
Redevance pollution	0.19	0.210
SIBF	0.40	0.40
Redevance modernisation réseau	0.13	0.150

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'appliquer les tarifs ci-dessus pour l'année 2011.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

### **III-RESSOURCES HUMAINES**

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE**

Délib. : 88/2010

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Dominique ROYBON, Adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée que dans l'attente du décret d'application fixant les règles de contribution au financement des garanties de protection sociale complémentaire des agents de la Fonction Publique Territoriale, il convient de maintenir le principe de participation de la Commune de Renage au contrat collectif de maintien de salaire de la MNT, en versant une subvention égale à 25 % du montant totale des cotisations 2010, soit au maximum 4 500 €.

Le Conseil Municipal,  
Vu la loi 2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique,

Considérant que dans l'attente des décrets d'application clarifiant les modes de participation des collectivités locales à la protection sociale des fonctionnaires, la Commune de Renage souhaite maintenir le principe du subventionnement au contrat collectif maintien de salaire de la MNT.

Après en avoir délibéré :

Décide d'attribuer à la Mutuelle nationale territoriale une subvention égale à 25 % du montant des cotisations 2010, dans la limite de 4 500 €.

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2010 à l'article 6574.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

#### **SE38 Travaux d'enfouissement réseaux secs Bandoz-Cardinale**

Délib. : 89/2010

Invité par Monsieur le Maire, Michel PELLISSIER, adjoint à l'urbanisme expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget COMMUNE de l'exercice ayant été insuffisants, et afin que le syndicat « Energies » de l'Isère (SE38) réalise les travaux présentés ci-dessous, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

### **I -SE 38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	311 760 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	166 245 €
Les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à :	7 331 €

La contribution aux investissements, pour cette opération s'élève à :	<b>138 185 €</b>
---	------------------

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SE38.

Après étude, le Conseil entendu cet exposé :

- Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	311 760 €
Financement externes :	166 245 €
<b>Contribution prévisionnelle globale :</b>	<b>145 516 €</b>

- Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

A) Pour un paiement comptant en 2 versements, acompte de 80% puis solde 138 185 €

## **II-SE 38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	31 076 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	5 249 €
Les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à :	1 665 €

La contribution aux investissements, pour cette opération s'élève à : **24 161 €**

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SE38.

Après étude, le Conseil entendu cet exposé :

- Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	31 076 €
Financement externes :	5 249 €
<b>Contribution prévisionnelle globale :</b>	<b>25 826 €</b>

- Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

A) Pour un paiement comptant en 2 versements, acompte de 80% puis solde 24 161 €

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits,

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

## **IV-QUESTIONS DU PUBLIC**

- Pourquoi la crèche a-t-elle fait grève aujourd'hui ?
- Pourquoi les travaux de la montée de la rua sont-ils effectués lors de la période hivernale ?